



High Tech – No Rights?

Chers lecteurs et lectrices,

En cette journée qui célèbre les 60 ans de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme, nous vous faisons parvenir avec cette newsletter les dernières informations de la campagne « High Tech – No Rights ? », ainsi qu'un commentaire sur l'évolution plus générale du débat sur les entreprises et les droits de l'homme.

Nous vous remercions pour votre fidélité tout au long de cette année écoulée et nous vous souhaitons des fêtes de fin d'années joyeuses et solidaires.

Bonne lecture;
Pain pour le prochain/Chantal Peyer et
Action de Carême/Valérie Trachsel

ACTUALITE DE LA CAMPAGNE

CONFLIT SUR LES DROITS DU TRAVAIL CHEZ HOYA GLASS DISK (THAÏLANDE)

En février 2008 déjà, la direction de la firme thaïlandaise Hoya Glass Disk avait restreint les activités du syndicat Electrical Appliance Labour Union (EEALU). Entre avril et août, la situation a empiré avec le limogeage de 65 employés en raison de leur engagement syndical au sein de l'EEALU. Parallèlement, le Ministère du travail a annulé l'homologation de l'EEALU en tant que syndicat. L'EEALU ne s'est cependant pas laissé intimider : elle a demandé à Hoya Glass Disk de réengager les employés licenciés et de respecter le droit d'association.

A la demande de l'EEALU, le réseau hollandais GoodElectronics a, ces derniers mois, interpellé Hoya Thaïlande, la société-mère au Japon ainsi que les clients de Hoya Glass Disk (Thaïlande). Suite à cela, le 9 octobre 2008, Hewlett Packard et d'autres acheteurs de marque ont organisé une rencontre avec la direction de Hoya Thaïlande et des représentants de l'EEALU.

Parallèlement, GoodElectronics a appelé sur son site Internet à interpellier Hoya Glass Disk et ses principaux clients avec une lettre électronique. Non sans effet : de nombreuses personnes dans le monde ont participé à cette action et envoyé des messages. *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* ont soutenu cette démarche dans le cadre de leur campagne sur les ordinateurs « High Tech – No Rights ? »

La pression internationale de la société civile et des entreprises informatiques a poussé Hoya Glass Disk à ré-embaucher 47 des travailleurs et travailleuses licenciés. Les 18 autres employés et employées ont renoncé à reprendre leur poste.

La liberté d'association et le droit de négociation collective sont des droits humains reconnus par des conventions internationales et qui ont une valeur universelle. Toutefois, ces droits fondamentaux du travail sont continuellement violés dans l'industrie électronique et informatique. La campagne d'*Action de Carême* et *Pain pour le prochain* sur les ordinateurs veut amener les entreprises de marque à assumer leur responsabilité et à s'engager pour de meilleures conditions de travail aussi chez leurs fournisseurs.

LES CONSEQUENCES DE LA CRISE FINANCIERE SUR L'INDUSTRIE ELECTRONIQUE

La réunion annuelle de GoodElectronics a eu lieu cette année à Jakarta (Indonésie). Plus de 50 délégués du monde entier y ont participé (notamment de *Pain pour le prochain*) et débattu principalement de la protection des normes fondamentales du travail. En conclusion, GoodElectronics a élaboré une position qui montre les conséquences de la crise financière mondiale pour l'industrie électronique et propose des solutions.

Dans la province de Guangdong (Chine), l'un des plus importants centres de production de l'industrie électronique, de nombreuses fabriques ont fermé leurs portes depuis le début de la crise financière. On estime que d'ici la fin de l'année, quelque 10'000 fabriques tomberont en faillite, ce qui aura des effets dévastateurs : des milliers de personnes vont perdre leur emploi. En Chine, cela touche en particulier durement les travailleurs migrants. Dans la mesure où leur autorisation de séjour expire avec la perte de leur emploi, ils doivent rentrer dans leur pauvre province natale. Des scénarios analogues se déroulent dans d'autres pays. Ainsi, des premières mesures contre la crise financière, jugées nécessaires par le gouvernement, ont été prises en Indonésie. D'une part, les salaires minimaux ainsi que les coûts pour la sécurité sociale doivent être réduits ; cela représente une menace énorme pour les travailleurs et travailleuses de l'industrie électronique ainsi que d'autres secteurs.

En tant que réseau promouvant les droits du travail et la durabilité dans la branche électronique, GoodElectronics a pris position sur cette évolution. Il a appelé les firmes, les gouvernements ainsi que les syndicats à protéger les droits des travailleurs et travailleuses et à réduire le plus possible les licenciements. Sont avant tout concernés les emplois précaires comme le travail à temps partiel ou temporaire, particulièrement répandu dans le secteur électronique où le degré de flexibilité dans la production est très élevé.

GoodElectronics demande donc l'établissement de relations économiques durables dans la branche électronique. Les entreprises de marque, en particulier, pourraient prendre des mesures à long terme en améliorant la collaboration avec leurs fournisseurs et en construisant des pratiques d'affaires durables, au lieu de chercher des gains à court terme.

PROCURE ITFAIR

Procure ITfair est une coalition de plusieurs ONG européennes. Elles essaient ensemble de promouvoir une prise de conscience sur les conditions de travail et les atteintes à l'environnement dans la production d'ordinateurs. Elles exigent également une politique d'achat durable de la part des politiciens et des responsables des marchés publics ; ceux-ci ne devraient acquérir que des appareils électroniques produits dans le respect des normes fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de critères écologiques.

La coalition Procure ITfair vient de publier une étude, « Sustainable Procurement in a European Context : practices of IT procurement in five EU countries ». Elle analyse et compare les politiques d'achat de cinq pays européens. D'une part, elle thématise la mise en œuvre de la directive européenne sur les marchés publics en Autriche, Allemagne, Hongrie, Hollande et dans la République tchèque. D'autre part, elle compare les législations nationales des cinq pays en matière de développement durable. Les différences dans la manière de mettre en pratique la directive européenne et dans les lois nationales conduisent à des politiques d'achat plus ou moins progressistes. Ainsi, alors que la loi autrichienne sur les marchés publics exige le respect des normes fondamentales de l'OIT, celle de la République tchèque ignore même la notion de durabilité.

Sur la base de cette étude, et afin de rendre la politique d'achat européenne durable, Procure ITfair a fait les recommandations suivantes :

- tous les pays devraient reprendre la directive de l'Union européenne dans leur législation nationale ;
- les gouvernements centraux devraient donner davantage de place à la durabilité dans leurs lois sur les marchés publics ;
- les bons exemples d'autres pays devraient être suivis ;
- les gouvernements devraient envisager la ratification de la Convention 94 de l'OIT sur les clauses relatives au travail dans les contrats publics ;
- les pays qui ont déjà ratifié la Convention 94 devraient mettre celle-ci activement en œuvre dans leur politique d'achat ;
- les critères sociaux devraient désormais être davantage pris en compte lors de l'acquisition d'appareils électroniques. Les exigences qui en découlent devraient être valables pour toute la chaîne de production ;
- les gouvernements devraient se fixer des objectifs toujours plus exigeants en matière d'achat durable.



L'étude intégrale sur les pays peut être consultée sur le site : <http://procureitfair.org>

POSTULAT A BALE-VILLE

Une politique d'achat public responsable est également à l'ordre du jour du Grand Conseil du canton de Bâle Ville depuis le 12 novembre 2008. S'appuyant sur le postulat d'*Action de Carême* et *Pain pour le prochain*, Loretta Müller (verte libérale) a déposé avec 14 autres députés le postulat « Pour des achats publics durables d'ordinateurs ». Cela prendra encore plusieurs mois jusqu'à ce que le postulat soit traité par le Conseil d'Etat.

Le postulat peut être consultée sur le site :
www.grosserrat.bs.ch/dokumente/000000390668.pdf

POINT FORT

60 ANS APRES LA DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME, LES ENTREPRISES DOIVENT S'ENGAGER DAVANTAGE

Il y a 60 ans, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Avec cette décision étaient reconnus pour la première fois des droits universels – c'est-à-dire valables pour tous les hommes et les femmes du fait même qu'ils étaient des êtres humains. Ce pas était d'autant plus remarquable qu'il proposait par là même une catégorie juridique qui engageait l'humanité tout entière à répondre du respect et de la mise en œuvre de ces droits. La DUDH n'était certes pas un document contraignant, mais un signe fort et un point de départ pour d'autres conventions futures sur les droits humains, à ratifier ensuite par les Etats comme autant d'accords contraignants.

60 ans après l'adoption de la DUDH, des progrès ont certes été accomplis, mais le respect de ces droits est loin d'être réalité. Dans la plupart des pays, les normes civiles et civiques fondamentales continuent d'être violées, et des êtres humains sont entravés dans l'exercice de leurs droits. De même, la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels exige encore beaucoup d'efforts pour garantir à tous et à toutes une vie en dignité.

Avec leur campagne « High Tech – No Rights ? », *Action de Carême* et *Pain pour le prochain* ont, à l'exemple de l'industrie informatique, montré que les droits fondamentaux ne sont pas respectés même dans les secteurs économiques clés. Des droits comme la formation de syndicats libres, la santé au travail ou une rémunération équitable, sont sacrifiés sur l'autel de la recherche effrénée du gain maximal. Entamer une action juridique contre de telles atteintes aux droits humains est extrêmement difficile. Les entreprises actives au plan international investissent souvent dans des pays qui n'ont ni la volonté, ni les capacités d'agir contre de telles infractions. Et il n'existe pas au plan international de normes juridiquement contraignantes qui permettraient d'intenter un procès aux responsables de sociétés transnationales.

Les Etats continuent d'assumer l'entière responsabilité de la mise en œuvre des droits humains. En même temps, avec la mondialisation économique qui impose son règne sans entraves et souvent sans égards, ils voient leur marge de manœuvre se rétrécir au profit des multinationales. Il est donc logique d'exiger aujourd'hui que les entreprises actives au plan international s'engagent également pour la protection des droits humains. Selon John Ruggie, responsable à l'ONU de la thématique *Business and Human Rights*, il reste beaucoup à faire dans ce domaine. Dans la mesure où il n'existe pas pour l'instant de normes internationales juridiquement contraignantes en matière d'économie et de droits humains, il demande aux Etats et aux entreprises d'utiliser les marges de manœuvre disponibles pour créer des instruments plus efficaces.

Action de Carême et *Pain pour le prochain* soutiennent ces revendications. En Suisse aussi, il reste beaucoup à faire pour amener les entreprises qui y ont leur siège à s'engager en faveur des droits humains et pour remplacer les instruments mous et volontaires par d'autres textes plus contraignants. C'est seulement ainsi que l'ensemble des règles en matière de droits humains pourra être adapté à la nouvelle configuration des relations de pouvoir et que l'idéal inscrit en 1948 dans le texte visionnaire de la DUDH pourra être développé d'une manière signifiante.

LE RAPPORT RUGGIE EN UN COUP D'ŒIL

En juin 2008, le représentant spécial pour la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, John Ruggie, soumettait au Conseil des droits de l'Homme à Genève, son rapport final : «*Protect, Respect and Remedy: a Framework for Business and Human Rights.*» Le rapport est le fruit de trois années de recherches, d'analyses et de consultations au niveau international sur la responsabilité des entreprises – nationales et transnationales – en matière de droits humains. Mais l'enjeu principal était ailleurs: John Ruggie devait ramener à une même table de négociation des acteurs qui s'étaient opposés de façon virulente en 2003-2004 lors du débat au Nations-Unies sur les «*Norms on the responsibilities of transnational corporations and other business enterprises with regard to human rights.*»

Comment clarifie-t-il les termes du débat? Selon Ruggie, les gouvernements et les entreprises ont des responsabilités différentes. Les gouvernements ont la responsabilité de protéger («state duty to protect») les citoyens-s, travailleurs/euses, les communautés traditionnelles contre des abus des droits humains commis par des entreprises nationales ou transnationales. Concrètement ils doivent adopter des lois et régulation qui permettent

de contrôler les agissements du secteur privé. Ruggie reconnaît néanmoins que, dans les pays en développement, la mise en œuvre de la loi constitue souvent un défi pour des gouvernements pauvres, qui veulent attirer des investissements étrangers et cèdent aux demandes d'exemptions fiscales ou juridiques des firmes. Et, surtout il met en avant la nécessité de poursuivre le travail pour parvenir à des recommandations plus concrètes pour les gouvernements des pays industrialisés, sièges des sociétés transnationales, et pour les pays en développement.

Les entreprises quand à elles ont la responsabilité de respecter les droits humains. Donc de ne pas commettre d'abus. Leur responsabilité ne s'arrête pas aux droits fondamentaux du travail: les entreprises ont la responsabilité de respecter TOUS les droits humains énumérés dans la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et dans les principales Conventions des Nations-Unies.

Enfin, en dernier lieu, John Ruggie souligne la nécessité d'avoir des voies de recours efficaces pour les victimes: celles-ci doivent pouvoir déposer plaintes en cas d'abus de leurs droits, devant différents organes. Dans ce domaine cependant, les recommandations de Ruggie demeurent encore très vagues.

Au cours des trois prochaines années, John Ruggie a reçu un nouveau mandat: élaborer des propositions concrètes dans ces trois domaines (protéger, respecter les droits humains et voie de recours). Pour Action de Carême et Pain pour le prochain, il est primordial que ses propositions soient concrètes et novatrices. Et que les gouvernements entament déjà aujourd'hui une discussion au niveau national pour évaluer leur politique en matière d'entreprises et droits humains.

Le rapport peut être consulté sur le site Internet :

<http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/8session/A-HRC-8-5.doc>

